

STOP AUX IDÉES REÇUES !

2

LES PERSONNES AVEC UNE DÉFICIENCE VISUELLE NE PEUVENT PAS LIRE OU ÉCRIRE.



Les personnes avec une déficience visuelle peuvent lire et écrire, mais différemment, grâce à des adaptations. Plusieurs adaptations sont possibles puisqu'il existe plusieurs degrés de diminution de l'acuité visuelle et/ ou du champ visuel. Aussi, les adaptations dépendent de la spécificité de chaque individu. Il existe 5 catégories définies par l'OMS :

- Catégorie 1 : Déficience visuelle moyenne
- Catégorie 2 : Déficience visuelle sévère
- Catégorie 3 : Déficience visuelle profonde
- Catégorie 4 : Cécité presque totale
- Catégorie 5 : Cécité absolue

Les personnes avec une déficience visuelle peuvent faire recours aux autres sens pour lire et écrire, notamment le touché et l'ouïe. De plus, elles peuvent utiliser du matériel spécifique (loupe, lunettes, synthèse vocale, plage ou notes braille, gros caractères, dessin en relief, etc.)





QUELQUES CONSEILS !



Ne soyez pas surpris par la direction du regard des personnes déficientes visuelles.



Proposez votre bras et prévenez des obstacles.



Ne touchez pas ou ne dérangez pas un chien guide sans autorisation, IL TRAVAILLE.



À table, décrivez à la personne le contenu de son assiette et précisez lui où se trouvent ses couverts.



Ne déplacez pas les objets de son environnement sans en informer la personne. Elle risquerait de se cogner, de tomber ou de ne pas retrouver ses objets.



Prévenez la personne de votre arrivée ET de votre départ de la pièce.



Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter au 04 73 40 55 07 ou à l'adresse mail suh@uca.fr